



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/661

Lancement de l'opération 07SEE2C "Déménagement de l'Ecole de la 2ème chance - Travaux d'aménagement (subvention)" et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00001 - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Ecole de la 2ème Chance Rhône Lyon Métropole 3, rue Maurice Thorez-Espace Benoît Frachon-69120 Vaulx en Velin pour son projet de relocalisation et d'extension sur le site "Les Ateliers du Faubourg" situé rue Duvivier à Lyon 7e - Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/661 - LANCEMENT DE L'OPERATION 07SEE2C "DEMENAGEMENT DE L'ECOLE DE LA 2EME CHANCE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT (SUBVENTION)" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME 00001 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION ECOLE DE LA 2EME CHANCE RHONE LYON METROPOLE 3, RUE MAURICE THOREZ-ESPACE BENOIT FRACHON-69120 VAULX EN VELIN POUR SON PROJET DE RELOCALISATION ET D'EXTENSION SUR LE SITE "LES ATELIERS DU FAUBOURG" SITUE RUE DUVIVIER A LYON 7E - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE CORRESPONDANTE (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Déménagement de l'Ecole de la 2^{ème} Chance – Subvention pour travaux d'aménagement » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00001.

L'association Ecole de la 2^{ème} Chance (E2C) Rhône-Lyon-Métropole, dont le siège social est actuellement situé 3 avenue Maurice Thorez à Vaulx-en-Velin, dispense des formations à des jeunes éloignés de l'emploi. Le concept d'Ecole de la 2^{ème} Chance est parti du constat que les jeunes exclus du système éducatif ne possèdent pas les bases indispensables pour permettre leur insertion professionnelle. L'E2C permet donc aux jeunes, sortis sans diplôme et sans qualification du système scolaire, de s'inscrire dans un nouveau parcours éducatif d'acquisition de compétences et de comportements propres à favoriser leur intégration professionnelle et sociale.

L'E2C de l'agglomération lyonnaise a été créée à Vaulx-en-Velin en 2010, dans des locaux mis à disposition par cette commune qui a également apporté un concours financier déterminant au lancement du projet. Grâce aux très bons résultats de l'E2C en termes d'accès à l'emploi ou à des formations qualifiantes pour les jeunes, les responsables de l'E2C et ses partenaires institutionnels et économiques ont souhaité que soit ouvert un deuxième site à Lyon.

C'est ainsi qu'a été ouvert, en 2014, le centre de formation de Vaise/Gorge de Loup, situé 17, rue René Cassin à Lyon 9^{ème}, qui a permis de porter la capacité totale d'accueil et d'accompagnement de l'E2C à 200 jeunes par an.

Toutefois, l'organisation de l'E2C sur deux sites à Lyon et à Vaulx-en-Velin, aux capacités restreintes, ne permet pas d'optimiser et de rationaliser son fonctionnement, tant

en termes de coûts de fonctionnement que d'efficacité pédagogique, limitant le nombre de jeunes accompagnés à 200, alors que l'Etat et la Région financent 300 places.

Les responsables de l'E2C ont proposé à leurs partenaires institutionnels un projet de regroupement sur un seul site aux « Ateliers du Faubourg », rue Duvivier à Lyon 7^{ème}, qui permettra d'offrir jusqu'à 400 places de stagiaires, mais aussi de rationaliser les coûts de fonctionnement de la structure.

D'une superficie totale de 1 400 m², ces locaux livrés non cloisonnés et non équipés sont pris à bail par l'E2C qui doit procéder à leur aménagement intérieur. D'un coût total de 1 077 000 euros, ces travaux d'aménagement comprennent, sur quatre niveaux : cloisonnement, isolation, plâtrerie, agencement sur mesure, revêtements murs et sols, plomberie, chauffage, électricité, signalétique. La livraison est prévue au troisième trimestre 2021.

Compte tenu des enjeux en termes d'insertion professionnelle, grâce au doublement de la capacité d'accueil notamment, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de répondre favorablement à la demande de l'association, en lui allouant une subvention d'équipement de 987 000 euros.

Cette opération, estimée à 987 000 euros, est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00001.

Les conditions et modalités de versement de cette subvention sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/584 en date du 25 mars 2021 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 7^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 07SEE2C « Déménagement de l'Ecole de la 2^{ème} Chance-travaux d'aménagement (subvention) » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00001.
- 2- Une subvention d'équipement d'un montant de 987 000 euros est allouée à l'association Ecole de la 2^{ème} Chance Rhône Lyon Métropole pour son projet de relocalisation et d'extension sur le site « Les Ateliers du Faubourg » situé rue Duvivier à Lyon 7^e.

- 3- La convention d'application d'investissement susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Ecole de la 2^{ème} Chance Rhône Lyon Métropole, est approuvée.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluri annuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00001, AP 2021-1, opération 07SEE2C et seront imputées sur le chapitre 204, fonction 338 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel ci-après, susceptible de variations, compte-tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2021 : 700 000 euros ;
 - 2022 : 287 000 euros.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET